**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | ESTAT.G.G.2 |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail : Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles: Prise de fonction souhaitée : Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | Jukka Jalava [Jukka.jalava@ec.europa.eu](mailto:Jukka.jalava@ec.europa.eu)  + 352 4301 38435  1  2 **trimestre 2**023 **1**  2 **an(s)1**   * **Bruxelles** x **Luxembourg**  A**utre: ……………..** |
| x **Avec indemnités**  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**   * **aux pays AELE suivants :**   + **Islande**  **Liechtenstein**  **Norvège**  **Suisse**   + **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** * **aux pays tiers suivants:** * **aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

1. **Nature des fonctions**

L'unité G2 est une unité dynamique et attractive composée de 16 collègues de 9 nationalités différentes. C'est l'une des six unités de la Direction des statistiques des entreprises et du commerce. L'unité est responsable de la fourniture des statistiques structurelles sur les entreprises (SBS), des statistiques sur la démographie des entreprises (BD), de l'innovation des entreprises (« Enquête communautaire sur l'innovation » ; CIS) et des statistiques du tourisme. Notre travail régulier comprend la collecte, le traitement, la diffusion et l'analyse de données statistiques sur les entreprises, ainsi que des développements conceptuels et méthodologiques. Notre objectif est de fournir à la Commission et aux autres parties prenantes des informations et des analyses statistiques de haute qualité sur la structure et la dynamique de l'économie des entreprises européennes, soutenant ainsi les politiques de l'UE. Notre unité coopère étroitement avec la DG GROW, la DG R&I et d'autres DG politiques. Nous avons des contacts réguliers avec les États membres, les pays candidats ainsi qu'avec d'autres unités d'Eurostat sur des thèmes transversaux.

Le candidat retenu travaillera dans les domaines du CIS, du SBS et du BD. En particulier, il/elle contribuera à plusieurs des sujets suivants :

* + intégration du CIS, du SBS et du BD dans le cadre des statistiques européennes sur les entreprises (règlement (2019) 2152), y compris des travaux visant à accroître la cohérence au sein des statistiques européennes sur les entreprises et à répondre aux besoins émergents des utilisateurs et aux demandes politiques au moyen de liaison de micro-données;

1 Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END).

* + conseil méthodologique sur les statistiques européennes sur la structure et la dynamique des entreprises, notamment en ce qui concerne l'harmonisation et la qualité de ces statistiques dans l'UE ;
  + la poursuite du développement du CIS, y compris les conseils méthodologiques, la mise en œuvre du manuel d'Oslo (4e édition) et le programme d'enquête, ainsi que la possibilité de relier les données du CIS à des données provenant d'autres sources (par exemple, le registre des entreprises, le SBS et le BD) ;
  + les contributions aux documents et orientations méthodologiques à présenter aux 'Task Forces' et aux Groupes de Travail, ainsi que les contacts avec les Directions Générales politiques de la Commission ;
  + analyse et diffusion des résultats.

Le titulaire du poste devra travailler en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe SBS, BD et CIS de l'unité G2 ainsi qu'avec les autres unités de la direction G. Le poste nécessitera une coopération étroite avec les États membres, les DG politiques et avec d'autres organismes.

Nous recherchons un collègue motivé et axé sur le service avec un sens aigu des responsabilités et de bonnes capacités d'organisation. Le candidat retenu doit avoir une approche positive des nouveaux défis, être capable de soutenir les développements en cours et de travailler de manière autonome dans un contexte d'équipe. Le candidat doit avoir un intérêt pour le traitement des données/le travail avec les nombres ("littératie numérique"). Une expérience antérieure ou une expérience pertinente dans l'un des domaines suivants serait un avantage : traitement de données statistiques, préparation de publications statistiques ou connaissance de base des statistiques sur les entreprises. La langue de travail est l'anglais.

1. **Qualifications requises**

# Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

* Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;
* Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;
* Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

# Critères de sélection

Diplôme

* + diplôme universitaire ou
  + formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s) : economics, statistics, or social sciences

Expérience professionnelle

Bonne connaissance des enquêtes, des processus de production statistique et de la méthodologie/qualité statistique, principalement dans le domaine des statistiques européennes sur les entreprises.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Bonne connaissance de l'anglais

1. **Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidature sous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>) en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

1. **Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

1. **Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.B.1. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 7 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

# Informations de contact

* **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, unité HR.B.1, [HR-B1-DPR@ec.europa.eu](mailto:HR-B1-DPR@ec.europa.eu).

# Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu) [OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

# Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications de sécurité.